



Cités éducatives/ Programme de réussite éducative

Les interventions de prévention
des orthophonistes en lien avec
les écoles et les territoires



Aurélien Bresson, vice-président chargé de la prévention et de la promotion de la santé, orthophoniste en Grand Est, Esther Hilario, orthophoniste en Nouvelle-Aquitaine, Marie Plaziat-Lecroq, orthophoniste en Auvergne-Rhône-Alpes, membres de la commission prévention et promotion de la santé

1/ De quoi parle-t-on ?

Les **Cités éducatives** visent à créer des communautés éducatives, comprenant des professionnels de l'éducation, de l'enseignement, des associations et des collectivités locales, dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En 2023 ; on en compte 200 sur tout le territoire.

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle (0-25 ans), avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Être estampillée « cité éducative » est une démarche portée par la Ville vers l'État représenté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Il s'agit de coordonner les dispositifs existants (les projets d'associations locales, programme de réussite éducative, ou dispositif de réussite éducative...) et d'innover pour aller plus loin. Attention, les dispositifs de type PRE peuvent s'intégrer

dans le travail de certaines cités éducatives ; cependant il peut exister des Programmes de réussite éducative (PRE) et des Dispositifs de réussite éducative (DRE) sur des territoires qui n'ont pas de Cité éducative.





Les actions des Cités éducatives

Chaque objectif se décline en de nombreuses actions ; nous vous présentons celles dans lesquelles peut s'inscrire la prévention en orthophonie.

Objectif 1 : Conforter le rôle de l'école

Cela concerne la **formation et l'information du personnel enseignant** (sur les thématiques des troubles spécifiques des apprentissages, du bilinguisme, de l'illettrisme...).

Objectif 2 : Promouvoir la continuité éducative

Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité. Cela peut prendre la forme d'actions afin d'apporter des informations sur l'acquisition du langage : conférences à mener dans ces lieux, ateliers parents/enfants, actions en lien avec les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les maison des familles...

Éviter de stigmatiser les parents par leur niveau social ou langagier en utilisant plutôt des pictogrammes, du Falc (Fa-

Objectif 3 : Ouvrir le champ des possibles

Favoriser la maîtrise de la langue et de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme : proposer des ateliers socio-lin-

1
CONFORTER
LE RÔLE
DE L'ÉCOLE

2
PROMOUVOIR
LA CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

3
OUVRIR
LE CHAMP
DES POSSIBLES

cile à lire et à comprendre).

Améliorer la prévention de la santé et la protection de l'enfance : actions de prévention primaire et secondaire (ce qui peut impliquer la mise en place d'action de dépistage précoce en étant vigilant aux dispositifs déjà déployés et au public visé) mais aussi l'information des parents et les échanges avec les professionnels du secteur éducatif et social.

guistiques, accompagner le développement du langage oral et écrit, réseaux de traducteurs, formations...



Les interlocuteurs pour les Cités éducatives sont les chef-fes de projets des Cités éducatives. Propres à chaque cité, il peut s'agir de représentants de la Ville, de l'Éducation nationale ou de délégués des préfets en charge des Cités éducatives.

Le financement est tripartite : ■ État (via préfecture) ;
■ villes ;
■ écoles,



<https://www.citeseducatives.fr/>



Le **Programme de réussite éducative (PRE)** est un dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, créé en 2005, il a pour but la prise en charge individualisée d'enfants âgés de 2 à 16 ans considérés comme « fragiles » sur la base de critères comme l'état de santé psychique, le développement physique et psychologique et l'environnement familial et socio-économique de l'enfant.

L'objectif du PRE est la réussite éducative. Dans le terme de « réussite éducative », contrairement à celui de « réussite scolaire », on intègre des dimensions comme le bien-être de l'en-

fant, son estime de soi, le fait de pouvoir atteindre ses objectifs professionnels et personnels, de pouvoir compter sur l'amitié et la solidarité de ses relations et enfin être en bonne santé.

L'interlocuteur est un coordonnateur ou une coordonnatrice PRE.

Le financement est double :

- État (via politique de la ville ANCT) ;
- agglomération et ville.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/programme-de-reussite-educative-35>



2/ Les interventions des orthophonistes en partenariat avec les Cités éducatives ou Les PRE

Les actions de prévention primaire des orthophonistes peuvent s'inscrire et être financées par les Cités éducatives et les PRE.

Quels sont les avantages à faire partie de ces dispositifs ?

- Mieux faire connaître les troubles et les actions des orthophonistes.
- Clarifier la question de la compréhension des troubles et de ses conséquences et de l'impact fonctionnel,
- présenter des aides (grille d'impact résiduel,...) et leurs intérêts.
- Communiquer sur les dispositifs existants pour améliorer les parcours de soins : liste d'attente commune (LAC),
- Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO).
- Bénéficier d'une reconnaissance (notamment financière) du rôle des orthophonistes dans la prévention.



Quels sont les écueils à éviter ?

- Réaliser des soins, de la rééducation orthophonique.
- Réaliser des bilans orthophoniques de prévention et d'accompagnement parental ou des bilans diagnostiqués. On ne peut pas accepter de réaliser un bilan, cela fait partie de notre champ de compétences ; c'est un acte de la convention, rémunéré, qui ne peut être effectué en milieu scolaire.
- Proposer des aménagements.
- Promouvoir des outils.
- Transmettre des méthodes de rééducation aux enseignants.
- Intervenir auprès d'un enfant en particulier.
- Réaliser des actions de remédiations pédagogiques (en individuel ou en groupe).
- Se retrouver avec des demandes de « priorité » ou une présélection des enfants (adressage de certains enfants ou de certains niveaux par les enseignants ou les médecins scolaires).
- Intervenir en son nom propre.



Quelques conseils pour réussir une intervention dans le cadre des Cités éducatives et des PRE

- Si vous êtes contacté-e directement, se rapprocher du syndicat régional ou départemental ou de l'association de prévention pour soutenir votre intervention, intervenir en leur nom et dans un cadre déterminé.
- Proposer une action dans le champ de la prévention et la promotion de la santé, de la lutte contre l'illettrisme.
- Bien différencier dépistage et bilan. Dans le cas d'une demande de dépistage, être vigilant à ce que l'action puisse être profitable à tous les enfants, et prendre connaissance des actions de dépistage locales pour ne pas faire doublon avec les dispositifs conventionnels en prenant contact avec les syndicats locaux et les associations de prévention.
- Demander un financement : une rémunération des actions des orthophonistes en prévention et promotion de la santé est primordiale pour une reconnaissance de nos compétences propres.
- Privilégier les interventions collectives auprès des parents (café-parents, atelier d'accompagnement à la parentalité...).
- Privilégier les actions auprès des équipes pédagogiques (formation des enseignants, participation aux comités de pilotage...).
- Établir une convention pour plus de transparence.
- Les étudiant-es en orthophonie sont soumis-es aux mêmes conditions que les orthophonistes.





Quels points pouvons-nous aborder dans la formation à destination des enseignants ?

- Leur donner les moyens de mieux connaître le trouble et donc de mieux l'appréhender dans leur pratique.
- Ne pas leur dire les aménagements à réaliser (rôle du médecin scolaire) mais leur présenter / proposer la compréhension du trouble et ses conséquences, l'impact fonctionnel : présentation des aides et leurs intérêts (la grille d'impact...)
- Rendre les professionnels actifs, les amener à s'interroger sur leur pédagogie, mieux comprendre les difficultés..
- Présenter la PPSO (Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie), la liste d'attente commune, le site Allo-ortho, le site fno-prevention-orthophonie.fr, la grille d'impact résiduelle.

Quels sont les supports que les orthophonistes peuvent diffuser ?

Kit de communication de la Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO)



Affiche et flyer de présentation de la liste d'attente commune



Ressources du site fno-prevention-orthophonie.fr (affiches, livrets..) auprès des professionnelles de l'Éducation nationale



A-t-il besoin d'un orthophoniste ?
Une question sur l'alimentation ?

allo-ortho.com, des orthophonistes vous répondent.

Logo: **allo ortho** PPSO

Social media icons: Facebook, YouTube, Instagram, Twitter, LinkedIn

BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS CHEZ L'ORTHOPHONISTE ?

Inscrivez-vous sur la **liste d'attente commune** aux orthophonistes de la région.

↳ Rendez-vous sur Inzee.care

Illustration: A man on a phone, a woman pointing at a calendar, and a laptop displaying 'liste d'attente commune'.

Logo: **fno**